



Conseil municipal du 25 novembre

Il a débuté par l'**approbation du compte rendu** du dernier conseil municipal à l'unanimité.

Point 2 - Nous avons discuté du premier point concernant l'**ouverture dominicale** pour les commerces de détail en 2026 ainsi que pour l'ouverture le dimanche 28 décembre 2025 et l'ouverture des concession automobile 5 autres dimanches. Comme d'habitude, nous avons argumentés sur le fait qu'il est temps de passer de la parole aux actes et que favoriser l'hyperconsommation est une hypocrisie et une absurdité qui envoie un signal contradictoire et regrettable pour une métropole qui se veut « écologique ». Il en est de même pour l'ouverture des concessions automobiles. En ce qui concerne l'accord des syndicats, il n'est pas unanime, et les commerçants trouvent des employés volontaires car les salaires sont doublés ces jours-là. Si les employés étaient payés plus correctement il y aurait sûrement moins de volontaires.

Nous avons voté **contre**.

Points 3 et 4 - Régularisation du compte 165 : "**dépôts et conditionnements reçus** par opération d'ordre budgétaire", et **régularisation comptable** de retenues de garantie prescrites. Vote **pour**.

Point 5 - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025 - budget principal. Nous nous sommes fait préciser à quoi correspondait les 827 000 € : c'est le ténement de l'**ancienne crèche municipale**. Vote **pour**.

Point 6 - Créances **irréécouvrables** admises en non-valeur, créances **éteintes**.

Point 7 - Subvention exceptionnelle pour l'**ASQ** pour le match contre Saint Étienne. Vote **pour**.

Point 8 - Ville de Quetigny - Création d'emploi et mode de rémunération du **personnel en charge du recensement** 2026. Nous demandons qui paye, le maire répond que l'état verse

15000 € pour un coût total pour la municipalité de 75000 €. Vote **pour**.

Point 9 - Modification du tableau des emplois à l'**École municipale de Musique et des Arts**.
Vote **pour**.

Point 10 - Mise en place de **mesures de responsabilisation** :

Quand un collégien est exclu temporairement du collège, dans le but d'éviter la simple mise à l'écart, souvent contre-productive pour les élèves concernés, ou encore d'aggraver leur situation (personnelle, affective...), il est proposé la mise en place de mesures de responsabilisation encadrées par une convention entre la Ville de Quetigny et le collège Jean Rostand.

Nous interrogeons la municipalité sur la faisabilité : concrètement, comment va se passer cette prise en charge ? Quelle anticipation et réactivité pour l'efficacité du dispositif ? Quels partenaires (assurances) ? Quels liens avec les familles ? (il s'agit de mineurs)...

Combien de jeunes concernés ? Et quid des collégiens des autres communes (Couternon par exemple) ?

Monsieur Jellal répond « Lorsque l'on parle de communauté éducative, cela inclut les parents ; la communauté éducative comprend l'école, la Ville, la famille. Aucun parcours ne sera mis en place sans l'accord de la famille puisque nous travaillons avec des mineurs, il faut une autorisation parentale. Il faut que la famille adhère au projet, et le jeune aussi. Ce n'est pas une punition, nous avons des partenaires associatifs en plus des services de la Ville pour les accompagner. L'après-midi, le jeune sera pris en charge pas un éducateur de la Ville ou bien de la MPDM. Le Directeur de l'Action Éducative est en lien direct avec le collège sur le sujet. S'il y a un conseil de discipline, on anticipe en recevant la famille et le jeune concerné avec le collège pour préparer le parcours. L'objectif est une mobilisation des services de la Ville sous 10 jours, afin de ne pas laisser le jeune livré à lui-même. Seuls les jeunes Quetignois seront pris en charge dans ce dispositif porté par la Ville ». Vote **pour**.

Photo en "une" de *Libération* (2021),
inspirée d'une affiche
de la S.F.I.O. (1945)



La lettre

n° 37

décembre 2025

Quetigny : la Gauche unie pour les municipales ?

Après plus de deux ans d'activités communes, la Gauche Quetignoise * saura-t-elle conclure sur une liste commune aux prochaines municipales ? Si la volonté d'y parvenir est constamment réaffirmée par tous ses membres, il reste encore à conclure un programme qui convienne à l'ensemble des forces et sensibilités engagées dans cette démarche d'union.

On n'efface pas en quelques jours ou en quelques semaines des différences d'opinion et de culture, des divergences de point de vue et de programme. Pourtant, même sans y parvenir, il est possible de les faire cohabiter en bonne intelligence pour des objectifs communs, que ce soit lors d'échéances législatives comme celles de 2022 (sous le titre de la NUPES) ou en 2024 (sous celui du Nouveau Front populaire), ou d'actions communes de soutien aux peuples palestinien et ukrainien... Ou encore à divers moments de réflexion sur les moyens de lutte contre la pauvreté et la précarité dans notre ville.

Le premier acquis de ce travail commun est le recul des méfiances réciproques qui favorise l'écoute et permet bien des rapprochements. En cherchant à privilégier ce qui nous réunit avant de laisser parler les divergences, la Gauche quetignoise a fait un pas important pour construire un rassemblement dans la durée. Pas l'unité pour l'unité, mais pour proposer avant tout à nos concitoyen·ne·s des moyens de combattre les inégalités, les discriminations, et de faire au mieux pour accroître les solidarités dans notre ville et donner à chacun·e les possibilités de s'émanciper et de s'épanouir.

Plus de soixante personnes ont participé à la dernière Assemblée Générale de la Gauche Quetignoise pour valider la candidature d'Isabelle Pasteur en tête de la liste commune en

construction. Les quatre groupes de travail constitués au printemps dernier — solidarité, urgence climatique, jeunesse et démocratie — ont fait état de leurs propositions après quatre séances de travail. Une commission de synthèse du programme a été constituée, sur la base du volontariat, à la fois d'une représentation de différentes sensibilités de Gauche et de personnes « sans appartenance politique ». Son rôle est d'aboutir avant le 15 janvier à la mise en forme d'un programme qui, s'il est partagé, constituera le socle à partir duquel la liste commune de la Gauche assurera la gestion politique de la ville pendant les 7 prochaines années. L'intelligence et la volonté de faire travailler ensemble les forces de Gauche et les citoyen·ne·s qui veulent s'approprier cette démarche devraient logiquement la faire aboutir.

Cette démarche peut paraître à contre-courant de ce qu'on peut observer dans de nombreuses villes, y compris la métropole dijonnaise où les logiques partidaires prédominent. L'expression de la diversité politique à Gauche n'est pas forcément un mauvais choix et peut même être électoralement plus « payant ». Aujourd'hui, on ne fait pas l'unité pour l'unité, mais dans un contexte de très fortes menaces de l'extrême droite qui risquent de nous amener à une catastrophe que beaucoup sous-estiment. L'unité est une construction aussi précieuse qu'indispensable parce qu'elle est un ferment de refondation de la Gauche abîmée par des dizaines d'années de politiques défavorables aux classes populaires et une garantie pour l'avenir sombre qui se dessine devant nous. Si l'extrême droite arrive au pouvoir, la résistance que la Gauche devra forger n'aura pas le même visage dès lors que nous aurons appris à travailler ensemble au lieu de cultiver les divergences et les fractures.

Notre souhait : que cette Gauche qui se rassemble ici dans notre ville mette en œuvre un programme ambitieux de solidarité et d'émancipation, le meilleur rempart face aux sombres nuées qui s'accumulent devant nous au plan national.

* La Gauche Quetignoise est un rassemblement de près d'une centaine de Quetignois.es composé majoritairement de personnes sans étiquette politique et soutenu par les Ecologistes, la France Insoumise, l'APRES, le NPA, le Parti Communiste, le Parti Socialiste et le collectif Réinventons Quetigny.



Non à Shein !

Dès l'été dernier, la multinationale Shein avait ouvert une "boutique éphémère" durant quelques jours, du 25 juin au 6 juillet, rue Piron à Dijon. Elle s'était alors félicitée du « succès populaire » rencontré : « 26 573 clients en dix jours ». Une étude de satisfaction menée auprès de 800 clients indiquait que neuf visiteurs sur dix étaient des femmes, dont 70 % âgées de 18 à 34 ans. Shein compte bien maintenant revenir dans la capitale des ducs, cette fois par la grande porte : celle des Galeries Lafayette... certes, pas de façon aussi spectaculaire que pourrait le laisser croire le photomontage ci-dessus — assez grossier, reconnaissions-le —, mais au cœur de ce bâtiment "patrimonial" que nous connaissons tou·te·s.

En juillet, la maire Nathalie Koenders avait clairement fait part de son opposition à l'opération commerciale de Shein, critiquant ses méthodes allant « à rebours des combats essentiels que nous devons mener : pour le climat, pour les droits humains, et pour une économie plus responsable ». Nous ne pouvons ici que l'approuver !

Notons que le 26 juin au matin, la façade de la "boutique éphémère" avait été taguée : "Shein tue", "Exploitation, travail forcé, esclavage et pollution"... Tour de force de la multinationale basée à Singapour : permettre l'apparition (pour rire...) d'un nouveau slogan : « commerçants et travailleurs, même combat ! »...

Le géant asiatique, dont l'essentiel des fabrications se font autour de Guangzhou, en Chine, a une stratégie efficace : produire de petites quantités de vêtements (généralement entre 100 et 300 exemplaires) à bas prix, puis augmenter rapidement la production si cet échantillon est demandé. Il est régulièrement accusé de concurrence déloyale car il inonde le marché de produits discount vendus en ligne. Il s'est allié, dans sa conquête de magasins "physiques" en France (choisie comme tête de pont en Occident) avec la SGM (Société des Grands Magasins), "entreprise foncière commerciale" — au départ familiale — en forte croissance dans de

nombreuses villes de France : Dijon, bien sûr, mais aussi Roubaix, le Kremlin-Bicêtre, Châlons, Le Mans, Angers, Reims, Orléans, Limoges, Grenoble et Paris (BHV Marais, Marché de Vaugirard, Société de la Tour Eiffel), employant 2 000 "collaborateurs" : un petit cartel allié à une puissante multinationale ! Son patron, Frédéric Merlin, 34 ans, classé 233^{ème} au top 500 des fortunes françaises, ne manque pas d'ambition : « Cette alliance est plus qu'un simple lancement : c'est un engagement pour revitaliser les centres villes partout en France, restaurer les grands magasins et développer des opportunités pour le prêt-à-porter français ».

Shein promu bienfaiteur de l'humanité ? N'oublions pas que le géant chinois est un des principaux prédateurs, pollueurs et gaspilleurs de la planète, à cause de son modèle d'"ultra-fast fashion" qui a déjà provoqué la faillite de boutiques de prêt-à-porter comme Kookaï, Gap, Naf Naf, Pimkie, Camaïeu, Jennifer..., abrège la durée d'utilisation de ses produits, exploite des travailleur·r·se·s d'origine rurale, souvent ouïghour·e·s, souvent immigré·e·s, pour certain·e·s en travail forcé, toujours sous-payé·e·s, "exclu·e·s des systèmes de protection sociale de base" (selon les O.N.G. *ActionAid France* et *China Labor Watch*), soumis·es à des cadences infernales dans des usines malsaines, dangereuses, aux productions de très mauvaise qualité, aux durées de vie toujours plus courtes, quasiment impossibles à recycler (à cause de la présence de polyester), invendables dans les magasins de seconde main, impliquant toujours plus de transports dévastateurs pour l'environnement, en particulier l'avion ! Question : quel est l'intérêt du fret aérien pour des produits non périssables ?

Et il est bien difficile de lui opposer la "loi anti-fast fashion", votée par le Parlement français mais qui a bien du mal à être validée par la Commission européenne, Bruxelles s'opposant pour l'instant à une mesure jugée "discriminante" pour Shein, dont le siège européen est en Irlande... On ne désespère pas qu'une réécriture de la loi permette enfin de contraindre le géant à modifier au moins les conditions de production et de transport de ses produits textiles. Raison de plus, pour l'entreprise crapuleuse, de s'implanter de façon accélérée sur le marché européen pour se constituer tout de suite une clientèle avant d'éventuelles lois protectrices ? Déjà Shein a écoper en juillet d'une amende particulièrement salée (40 millions d'euros, "à l'issue d'une procédure de transaction") de la part des autorités françaises pour "pratiques commerciales trompeuses" (par ex. des réductions fictives de prix affichés).

Comme si tout cela ne suffisait pas pour détériorer l'image de Shein, on a appris le 1er novembre que la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes avait constaté la commercialisation par cette entreprise sur internet de "poupées sexuelles d'apparence enfantine", précisant que "leur description et leur catégorisation sur le site permettent difficilement de douter du caractère pédopornographique des contenus". On ne peut minimiser la gravité de cette mise en ligne : la psychiatre Florence Thibaut, spécialiste de la pédophilie à l'hôpital Cochin, estime qu'« environ un consommateur sur deux de contenus pédopornographiques comme les poupées et/ou les images passe à l'acte ensuite ». 80 parlementaires, macronistes, socialistes ou "républicains" ont signé une tribune réclamant l'interdiction de Shein sur le territoire français.

Le gouvernement a annoncé le 5 novembre l'ouverture d'une procédure de suspension de la plateforme, sommée de « démontrer aux pouvoirs publics que l'ensemble de ses contenus soient enfin en conformité avec nos lois et règlements ». Le 6 novembre, plus de 200 000 colis importés de l'entreprise ont été inspectés par les douaniers, la DGCCRF et la gendarmerie du contrôle aérien à Roissy-Charles de Gaulle. Selon le ministère du Commerce, les premiers contrôles ont montré que les 4/5èmes de ses produits sont non conformes aux règles françaises !

Le président de la Société des Grands Magasins a été convoqué devant la commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée nationale le 26 novembre. Les députés ont fait part de leur inquiétude concernant surtout les conditions de travail dans les usines textiles comme dans les magasins, la qualité des produits et l'impact de Shein sur l'emploi... **Frédéric Merlin**, après s'être autocélébré devant les députés, mettant en avant ses origines modestes à Vénissieux, son exploit d'avoir perdu 80 kg (!) et sa passion pour l'Entreprise, s'est fait le chantre de la survie du commerce de centre ville, et même de la réhabilitation de quartiers centraux devenus dangereux, affirmant avoir rétabli la profitabilité des magasins qu'il avait acquis « en distribuant de la rémunération variable à ses collaborateurs » et « en y annualisant le temps de travail », se présentant aussi comme le défenseur de citadins modestes accédant plus facilement, grâce à Shein, à des vêtements qu'ils ne trouveraient pas ailleurs en magasin.

Aurélie Trouvé, députée LFI, présentant le partenariat avec Shein comme « le sommet d'un iceberg de désastre social et économique », a critiqué l'ensemble de ses activités, le rendant responsable de l'« essorage d'une marque prestigieuse » (les Galeries Lafayette) et coupable d'une « indifférence totale à l'endroit de nos règles collectives », dénonçant l'endettement colossal de la SGM, qui « ne paie pas ses enseignes » (impayés de deux ans), abandonnée par plusieurs grandes marques (*Le slip français, Lejaby, Svarovski, prêt-à-porter SMCP*) ; elle a invoqué la « dégringolade du magasin amiral », le BHV, « transformé en enfer social », l'explosion des arrêts maladie pour risques psycho-sociaux, les consignes données aux salarié·e·s de « mentir aux clients », la perte des primes faute de chiffre d'affaires, la fermeture de rayons entiers (par ex. l'espace enfants), la fonte des effectifs (300 départs non remplacés), l'abandon de la S.G.M. par la Banque des Territoires...

Arthur Delaporte, pour le groupe socialiste, s'est concentré sur l'affaire Shein, dénonçant l'absence chez Frédéric Merlin « de toute boussole éthique », sa suffisance, son indécence, « l'affiche qu'on n'aurait pas dû faire » où il pose fièrement au fronton du BHV aux côtés de Donald Tang, président de Shein, (voir ci-dessous), et sa participation à « l'une des plus grandes machines de prédation économique, sociale et environnementale de notre époque, l'ultra-fast fashion », qui prospère sur la contrefaçon, pille la propriété intellectuelle des créateurs français, fabrique dans des conditions sociales et environnementales lamentables, fait travailler des enfants, entretient la surexploitation et alimente la destruction accélérée de notre tissu commercial ; il l'a accusé de revenir au « *domestic system* » du XIXe siècle qui payait pour presque rien ses ouvriers, d'abord des femmes : « 0,27 centime par jour, c'est ce que gagnent celles et ceux qui travaillent pour Shein » !

L'implantation de Shein à Dijon est-elle mise en cause ? Dès novembre 2025, le groupe historique des *Galeries Lafayette* a rompu le "contrat d'affiliation" qui permettait à la SGM d'utiliser son nom pour sept de ses enseignes de province, dont Dijon, le magasin parisien

éponyme (qui n'appartient pas à M. Merlin) refusant d'être associé à ce qu'il considère comme une déchéance : son directeur, Arthur Lemoine, a déclaré publiquement à cette occasion son attachement aux « produits de qualité, des produits créatifs qui vont de l'accessible au luxe » ; nous sommes censés appeler désormais les ex-Galeries le "BHV" (acronyme de "Bazar de l'Hôtel de Ville", nom plutôt incongru en province). D'autres fournisseurs habituels de la SGM souhaitent "retirer leurs billes", et le personnel des ex-Galeries de Dijon est très inquiet. Le 15 novembre, une manifestation (relativement modeste) devant le bâtiment, organisée par le collectif *Éthique sur l'étiquette*, Greenpeace Dijon, Solidaires 21, Les Amis de la Terre Côte-d'Or, Oxfam Dijon, Attac 21, a peut-être contribué à convaincre M. Merlin de reporter *sine die* l'ouverture du rayon Shein dans son magasin de Dijon prévue initialement le 18 novembre, date où une manifestation plus importante était prévue. Mais il n'est hélas pas pour lui question pour lui de renoncer ! Nous suivrons, bien sûr, cette affaire emblématique des dérives de l'ultra-libéralisme dans les mois qui viennent...





La lettre

n° 37

décembre 2025

Vivent les nuits d'Orient !

Chaque fin d'automne, le festival des Nuits d'Orient déploie ses fastes et sa magie dans l'agglomération dijonnaise. Ce rendez-vous culturel est né dans le quartier des Grésilles en l'an 2000, autour de ses populations issues du Maghreb ; il n'a été annulé qu'en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2025 comme toujours, le public a été convié (du 21 novembre au 8 décembre) à un voyage aux multiples facettes, avec spectacles, rencontres, concerts, expositions, ateliers... dans des lieux très variés, des lieux emblématiques de la vie culturelle de Dijon-centre (auditorium, théâtre des Feuillants, cité de la gastronomie) aux petites salles (M.J.C. Montchapet, maison Maladière) et aux lieux pas forcément attendus de la périphérie urbaine (maisons pop de Chenôve, la Parenthèse).

Des dizaines de partenaires s'engagent chaque année de plus en plus nombreux (90 en 2025), dans la programmation du festival : institutions culturelles, équipements de quartiers, associations d'amateurs et compagnies professionnelles issues du champ culturel ou du champ social, artistes en résidence... sans oublier les habitants qui font sa particularité en co-construisant des moments conviviaux. À l'origine axé plutôt sur le passé, sur la tradition artistique, il est peu à peu devenu plus contemporain, tourné vers l'actualité, notamment depuis les printemps arabes de 2010-2011, et s'est même ouvert, ponctuellement à des cultures pas vraiment "orientales" (polyphonies italiennes, musique traditionnelle des Andes, cuisine bolivienne...) ; c'est pourquoi il a ajouté "... et d'ailleurs" à sa carte de visite. Peu importe, puisqu'il s'agit avant tout d'ouvrir l'horizon culturel des habitant·e·s de Dijon et de sa périphérie.

Plus de la moitié des événements sont gratuits. Les publics en situation de handicap sont plus que bienvenus, bénéficiant d'une bonne accessibilité.

Cette année, quelques pépites, pour tenter de reconstituer une ambiance et donner une idée de la variété des créations proposées :

Partir à Tataouine... à vélo ! Un voyage photographique et théâtral, avec Aurélie Gonet, d'un monde familier à l'inconnu, depuis Dijon en hiver jusqu'au Sud tunisien (oui, Tataouine existe bien !) au jardin Darcy.

Marbrures orientales. Atelier de décoration (en famille) d'un service à thé avec des motifs marbrés inspirés des couleurs et de l'ambiance du festival, à l'espace York.

Nuits persanes : concert et lecture d'œuvres orientalistes évoquant paysages et parfums de la Perse et d'ailleurs (Berlioz, Bizet, Gounod ; Victor Hugo, Théophile Gautier...), au musée des Beaux-Arts.

Comment je suis devenu juif en l'an 2000 ? : conférence gesticulée d'André Rosevègue, de l'Union Juive Française pour la Paix, contant le parcours qui l'amena, enfant "d'origine juive" à se déclarer juif à 55 ans.

L'Aurès, les Aurès : paysages, cultures et histoire : parcours géographique, historique, climatologique et littéraire, avec Luc Thiébaut, d'un massif très présent dans les mémoires algériennes et françaises.

Puissent ces quelques lignes vous donner l'année prochaine L'ENVIE D'ORIENTS... ET D'AILLEURS !



Interview : Nelly Bollard

Bonjour Nelly, peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Je suis Nelly Bollard, retraitée. Auparavant, j'étais assistante sociale, un métier que j'aimais beaucoup. J'ai le sens du social.

Depuis des années, l'idée était de trouver pour les mères ou pères de famille, lorsque l'école fermait, qu'un enfant était malade ou que les parents rencontraient une difficulté, un moyen de dépannage parce qu'on n'est plus deux générations dans le même village.

J'ai donc cherché pendant des années le moyen de mettre en place cette association, dont l'idée de base était : « Est-ce que des mamies dépanneuses peuvent aider ponctuellement des gens en difficulté ? Je dis bien ponctuellement ! J'ai cherché avec la Confédération Sociale des Familles, j'ai réfléchi à plein de solutions, et un jour j'en ai parlé avec la conseillère en économie sociale et familiale du centre social qui m'a dit : « ton idée est géniale et le centre peut la prendre en charge ! ».

Ça n'était donc pas un modèle venu d'ailleurs ?

J'ai cherché sur internet. J'avais trouvé quelques associations. Le problème était de savoir qui pourrait prendre en charge cette activité, parce qu'il faut un lieu de centralisation. C'est comme cela qu'est née cette entraide, et c'est la conseillère qui a pris en charge l'organisation. Nous étions une

dizaine de personnes à nous réunir et mon idée a été trouvée assez bonne. La conseillère a dit : « j'ai une maman qui va avoir tel problème, qui peut dépanner ? ».

Je veux vous raconter mon histoire des allées cavalières à Quetigny. Un jour, je suis amenée à dépanner une maman dans ce quartier, à sa demande. Je vais chercher le petit à la sortie de l'école et je l'accompagne jusqu'à la maison. Une autre maman me dit : « vous êtes la mamie dépanneuse ? » ; je dis « oui ». Ca veut dire qu'elle savait qu'il y avait un enfant à dépanner mais qu'elle n'avait pas proposé à la maman... J'ai été surprise et déçue.

En tout cas, ça s'est mis en place très facilement. Ça fonctionne bien et on dépanne une vingtaine de fois par an. On a distribué des flyers à la sortie des écoles et les écoles maternelles. Les parents se sont dit intéressés. On en a déposé à la PMI, à la crèche aussi. En général, ça fonctionne plutôt bien.

Ça s'est toujours appelé « les mamies dépanneuses » ?

On a hésité, on a changé de nom, mais on a gardé « mamies dépanneuses », ... parce que nous sommes toutes des mamies. On a eu quelques oppositions : les assistantes maternelles ont eu peur qu'on leur prenne leur travail... Comme en a eues l'association « Cousi devoirs » avec les institut·eur·rice·s qui ont eu peur qu'on les concurrence, alors qu'il était très clair que notre activité devait être occasionnelle.

Je trouve que ça se passe très facilement mais pour certains enfants, il faut prendre des précautions. Un des derniers enfants que j'ai accueillis, je suis allée le voir chez lui. Chacune a ses préférences. Pour ma part, je ne veux pas prendre des enfants de moins de trois ans. On accueille jusqu'à 12 ans à peu près, mais on n'est jamais allé au-delà.

Là, par exemple, on a une demande pour une maman qui fait une formation. On a dit qu'on ne pouvait pas répondre favorablement parce que le dépannage revenait trop régulièrement.

Le dépannage se fait à domicile ?

C'est au choix. Personnellement, je n'ai jamais fait de dépannage chez les gens, mais pour les tout petits on peut le faire à domicile. Il nous est arrivé de garder les enfants à la Parenthèse, à la ludothèque, parce que les parents étaient en formation.

On a aussi pensé aux mères de famille, seules , qui voulaient sortir de temps en temps, mais aussi se rendre à des rendez-vous médicaux ou à des activités pas forcément improvisées.

Les mêmes parents reviennent vers vous ?

Oui, certains, et il y a parfois une fidélité. Il y a eu un enfant qui venait régulièrement, et on s'arrangeait parfois pour répondre à cette fidélité. Il peut arriver aussi qu'une mamie prenne un enfant le matin et une autre l'après-midi, en fonction de nos disponibilités.

De votre côté, vous préférez avoir les mêmes enfants ?

Oui, c'est mieux !

Quelle est la durée du dépannage ?

C'est variable. Ce peut être une heure, une demi-journée ou une journée. J'ai eu un petit dont la maman m'a demandé de l'amener à la cantine. Je l'ai eu le matin et ensuite je l'ai amené à la cantine.

Actuellement combien de mamies êtes-vous ?

Une dizaine. Il y a toujours des nouvelles qui viennent... C'est rare qu'on ne puisse pas répondre à la demande.

Et comment passe l'info ?

Essentiellement par la Passerelle et les flyers qu'on diffuse dans les écoles et la PMI.

Vous organisez des réunions entre vous ?

Oui, pour faire le point, au minimum une fois par an. Et puis, les mamies dépanneuses, je les connais par ailleurs. La plupart sont engagées dans des associations.



Quelles relations avez-vous établies avec la mairie, s'il y en a ?

L'an dernier, nous avons été récompensées lors de la journée de l'engagement, de la solidarité. Chacune d'entre nous a reçu une place de théâtre gratuite, et nous y avons été sensibles...

Êtes-vous rémunérées ?

On fait payer les familles. Un euro, je crois ; une somme modique. C'est comme pour Cousi-Devoirs ; on pense que c'est important, pour les gens, de savoir que ce n'est pas gratuit. Cela valorise notre action. Ce n'est évidemment pas pour nous !

Oui, on s'en doute ! Avez-vous parfois des signes de reconnaissance, en-dehors de ceux venant de la mairie ?

Oui, de la part des familles. Par exemple, la fois des Allées Cavalières, on a eu droit à une savonnette, de la crème pour les mains... des petits trucs montrant une certaine reconnaissance, quoi.

Quelles relations avez-vous établies avec la mairie, s'il y en a ?

L'an dernier, nous avons été récompensées lors de la journée de l'engagement, de la solidarité. Chacune d'entre nous a reçu une place de théâtre gratuite, et nous y avons été sensibles...

Êtes-vous rémunérées ?

On fait payer les familles. Un euro, je crois ; une somme modique. C'est comme pour Cousi-Devoirs ; on pense que c'est important, pour les gens, de savoir que ce n'est pas gratuit. Cela valorise notre action. Ce n'est évidemment pas pour nous !

Oui, on s'en doute ! Avez-vous parfois des signes de reconnaissance, en-dehors de ceux venant de la mairie ?

Oui, de la part des familles. Par exemple, la fois des Allées Cavalières, on a eu droit à une savonnette, de la crème pour les mains... des petits trucs montrant une certaine reconnaissance, quoi.

Est-ce que vous avez déjà eu des « papys dépanneurs » ?

Non.

Vous les chassez, vous leur faites peur ?

Non, mais la plupart du temps, si on est en couple, on fait tout ça ensemble...

Y a-t-il beaucoup de renouvellement dans les familles que vous aidez ?

Il y a des « familles fixes », mais aussi d'autres qui se renouvellent... Mais j'avoue que, quelque part, je suis un peu déçue du manque de demandes. Est-ce que c'est compliqué de faire confiance à quelqu'un ?

Sans doute les gens n'osent-ils pas... même s'ils ont eu le papillon dans un commerce.

Je dirai qu'à l'origine, c'est la conseillère en économie sociale et familiale qui propose aux familles de faire appel à nous. Elle nous connaît bien. Moi, je suis un peu déçue des travailleurs sociaux qui ne font pas le relais.

Est-ce que vous emmenez les enfants, par exemple dans les jardins publics, au spectacle... ?

Tout dépend des horaires auxquels on les a, de leur âge... Moi, j'avoue, je suis très « jeux », et ça marche bien ! Au spectacle, non, car il y a une bonne part d'improvisation quand même. Il faudrait que ça tombe un mercredi...

Et puis, tu assumes une responsabilité ; les emmener dans ta voiture, par exemple ! Alors, on est assuré — comme pour Cousi Devoirs d'ailleurs — à la MAIF.

Et vous faites des aides le soir ?

Oui, ça peut même être la nuit ; mais on n'a pas beaucoup de demandes pour ça.

On suppose que dans ce cas, vous faites les aides chez vous ?

Pas forcément, mais c'est le plus courant... Et puis, une maman solo a le droit de sortir aussi !

L'aide, c'est ça aussi !

Oui ; dans mon esprit, au départ, l'aide, c'était du dépannage, par exemple quand la crèche ne va pas bien, quand il y a une grève dans les écoles... Mais on a étendu notre champ d'action dans l'idée de donner plus de liberté aux mamans.

En somme, tout ce qui n'est pas hors la loi est possible...

Oui ; mais je suis désolée qu'on ait recours à une association, parce que que la solidarité de voisinage ne fonctionne pas !

Peut-être faut-il, au lieu de tout institutionnaliser, imaginer une démultiplication de ces formes d'entraide sur la ville sous une forme associative, ou de réseau ?

Je pense qu'on va y être obligé !

Pourquoi ?

Parce que je trouve que les gens se replient de plus en plus sur eux-mêmes.

L'institutionnalisation, on peut la concevoir, soit comme une disparition de la solidarité de proximité, soit comme une obligation à cause de la concurrence vis-à-vis de professionnels ou d'associations...

Il n'est qu'à se documenter sur l'aide aux personnes âgées ! Vous avez vu le nombre d'entreprises qui se sont montées ? Il n'est qu'à se documenter sur l'aide aux personnes âgées ! Vous avez vu le nombre d'entreprises qui se sont montées ? C'est impressionnant ! Et ils font du bénéfice là-dessus ! et sur le dos de personnes qui se font exploiter...

Est-ce qu'il y aurait des moyens, selon toi, de mieux informer les Quetignois de votre existence ?

Oh, je crois que c'est passé dans les journaux, on a distribué des flyers, on a établi des liens avec tous les gens qui s'occupent d'enfants... Je crois qu'on a fait ce qu'il fallait.

En fait, vous avez créé une nouvelle association, avec un objectif très bien identifié... et vous vous y tenez !



Oui, un peu comme pour Cousi-Devoirs [voir [*notre interview de François Pernot, son président, dans notre Lettre n° 4*](#)] dont l'idée de départ, une forme de solidarité, était très claire...

Avais-tu ressenti toi-même, quand tes enfants étaient petits, le besoin d'une structure comme celle que tu as créée plus tard ?

Sans doute... Quand je travaillais, il m'est arrivé plusieurs fois d'être coincée. Alors, quand les gamins sont en nourrice ou à la crèche, en général ça va bien... Mais c'est après !

Nous arrivons au terme de cette interview... As-tu un dernier mot ?

Il faut qu'on réfléchisse à des formes de solidarité simples... et il faut un support pour pouvoir le faire ; pour nous, ce support a été le centre social.

En tout cas, si quelqu'un, parmi notre nombreux lectorat ☺, se dit : « tiens, ça m'intéresse ! », qu'il n'hésite pas ! On peut laisser ton adresse mail à celles et ceux qui souhaiteraient te contacter ?

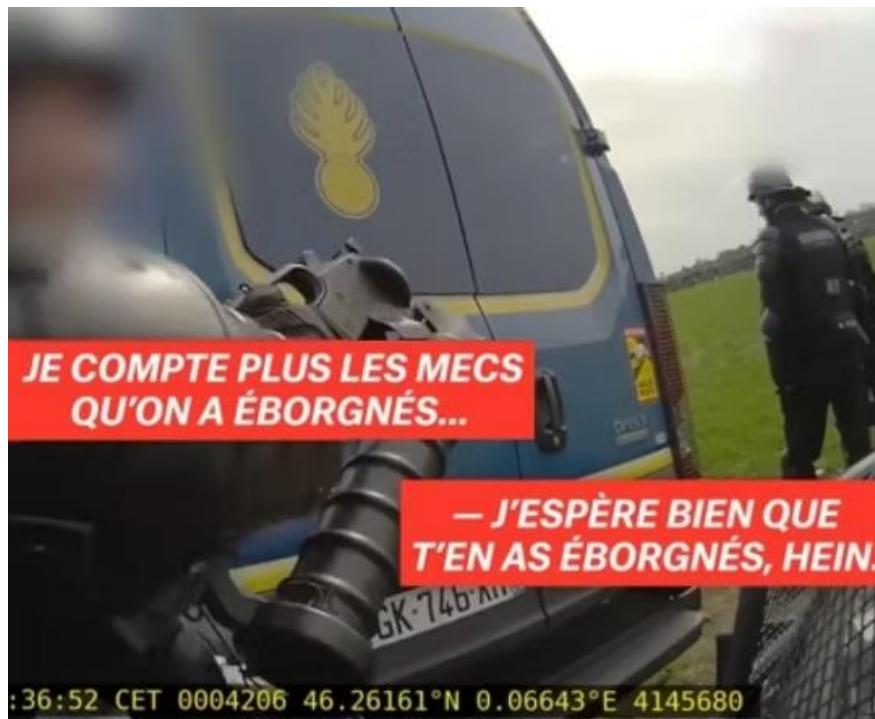
Certainement : [mnbollard@hotmail.fr.](mailto:mnbollard@hotmail.fr)

Merci beaucoup, Nelly !

La Lettre

n° 37

décembre 2025



Les gendarmes de Ste-Soline 2 ans après ! Le drame de Zyed et Bouna 20 ans déjà !... et après ?

Toute société ou groupe humain (organisé ou anarchique) dispose d'un service d'ordre ou de police plus ou moins organisé. Mais dans un État de droit, ce service est en principe bien encadré et réglementé, et pour cause ! il détient « la légitimité de l'usage de la force, voire de la violence ».

Ainsi, si la police (ou la gendarmerie) s'autorise à bafouer la loi qu'elle est censée appliquer et protéger, le citoyen n'est plus en sécurité. Et si de plus la hiérarchie la couvre (car c'est elle qui donne les ordres), c'est carrément l'état de droit qui est en danger !

« Je compte plus les mecs qu'on a ébognés » : Révélations en images sur les tirs illégaux de grenades par les gendarmes à Sainte-Soline.

Libération et *Médiapart* (05/11/25) ont dévoilé, vidéos à l'appui, comment, lors de la manifestation interdite contre un chantier de méga-bassine le 25 mars 2023, les forces de l'ordre ont multiplié les tirs tendus de grenades explosives et lacrymogènes. Des dizaines de personnes ont été blessées, plusieurs gravement. Ils qualifient les manifestants de « pue-la-pisse », « d'enculés », de « chiens », parlent d'un « vrai kif » à propos des personnes qu'ils ont gravement blessées, disant avoir « signé pour ça ». Ou encore évoquent, hilares, de nombreuses victimes : « Je compte plus les mecs qu'on a ébognés. » Ces propos sont issus des dizaines d'heures de vidéos brutes filmées par les caméras des gendarmes mobiles lors de l'opération de maintien de l'ordre à Sainte-Soline (Deux-Sèvres). Ce samedi 25 mars 2023, des militants écologistes décident de braver l'interdiction de manifester de la préfecture pour s'approcher du chantier contesté d'une méga-bassine.

La LDH a alerté, M. Darmanin a menacé !

Souvenons-nous, à l'époque, Gérald Darmanin (ministre de l'Intérieur de Macron (et de Sarko !) et actuel garde des sceaux... a non seulement préparé le terrain et les esprits à ces exactions (en qualifiant les manifestants d'« écolo-terroristes »), mais aussi menacé la LDH (qui avait fait un rapport circonstancié sur terrain, et qui était accablant pour les forces de l'ordre !) de suppression de subventions de l'État, une nostalgie de l'époque de Vichy, sans doute !

L'inspecteur la bavure...voire plus si infirmités !

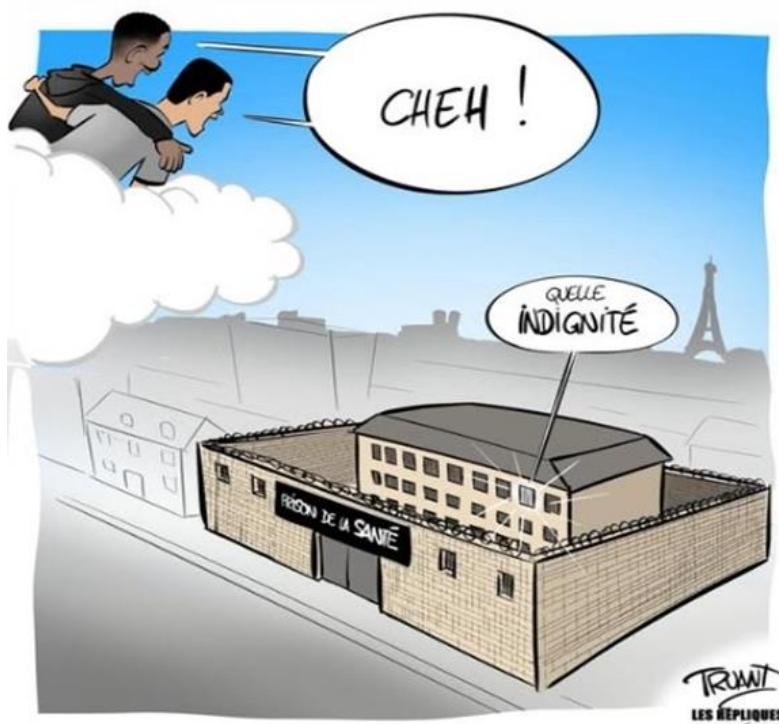
Les images, mais surtout le son, montrent que la violence policière est bien structurelle et politique. Les ordres illégaux et répétés de tirs tendus, les propos vengeurs, injurieux ou politiques tenus par des policiers, la jouissance de la transgression sans aucune entrave hiérarchique... Les vidéos révélées par Libération et Mediapart montrent que la violence policière est liée aux structures même de la police française.

« Ces images sont alarmantes. Elles révèlent que des gendarmes ont commis de nombreux gestes interdits, notamment des tirs tendus de grenades lacrymogènes et explosives sur les manifestants, et ce sur ordre de leurs supérieurs hiérarchiques », ont écrit les Insoumis. Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, lui, a affirmé à tort que la hiérarchie ne pouvait pas connaître le contenu de ces vidéos. Il parle de « paroles et de gestes pas réglementaires » !! Gérald Darmanin sur les vidéos de violences des gendarmes à Sainte-Soline : « pas vu » et s'en tape ! Le ministre de la Justice (à l'Intérieur à l'époque des faits) assume n'avoir «pas vu» les vidéos publiées par *Libé* et *Mediapart* le 5 novembre.

BOUNA ET ZYED, 20 ANS DEJÀ

Le drame de Zyed et Bouna :

20 ans après, a-t-on tiré les leçons ?



Bouna et Zyed, 20 ans déjà ! Dessin de
@truant-cartoons pour *Les Répliques*

Le 27 octobre 2005, les deux ados mouraient électrocutés à Clichy-sous-Bois alors qu'ils fuyaient un contrôle policier. Vingt ans après les émeutes qui ont suivi, rien n'a vraiment changé dans les banlieues françaises.

À l'époque, il y a vingt ans, Sarkozy ne croupissait pas en prison. Zyed et Bouna avaient 17 et 15 ans. Sarkozy était premier flic de France et parlait sans arrêt Kärcher, racaille et tolérance zéro.

« S'ils entrent sur le site EDF, je ne donne pas cher de leur peau. »

Avec une poignée de copains, Zyed et Bouna revenaient joyeusement d'un match de foot à Livry-Gargan et ne faisaient rien de mal. Un riverain avait appelé la police.

La BAC avait débarqué à Clichy-sous-Bois. Affolés, trois des gamins avaient couru, escaladé un mur... Sur place, le chef de bord avait dit par radio à une collègue : « S'ils entrent sur le site EDF, je ne donne pas cher de leur peau. »....

La suite on la connaît, hélas ! Drame total : pour les victimes, leurs familles et proches, les jeunes des cités... et l'onde de choc gagne tout le pays avec des répliques et des séquelles incommensurables.

« La police tue ! »... et pas toujours en légitime défense !

Dans toutes les langues et dans toutes les cultures, il existe des raccourcis de langage que tout le monde admet, comprend et en fait usage en toute intelligence. C'est le cas en France, à quelques exceptions près !

La cigarette tue ! oui c'est vrai ; l'alcool tue ! oui c'est vrai aussi ; la route tue ! toujours vrai...

« La police tue ! » ; ah non ! ça c'est pas vrai ! et c'est scandaleux de le dire ou le faire remarquer (même avec des preuves irréfutables, style vidéos tournées par des journalistes, ONG ou par les forces de l'ordre elles-mêmes !).

En effet, la cigarette tue, mais tous les fumeurs ne meurent pas de la cigarette ; l'alcool tue mais tous les buveurs ne meurent pas de l'alcool ; et la route tue mais tous les usagers de la route n'y meurent pas et heureusement. Dans tous ces cas, c'est l'abus qui tue ! le non-respect des règles...

Eh bien, c'est pareil pour la police (ou la gendarmerie) : dans la majorité des cas, elle ne tue pas ; bien au contraire, elle protège et sécurise les citoyens. Mais parfois (de plus en plus, hélas !) certains de ses membres abusent de leur pouvoir, sortent de leur cadre déontologique, et ainsi blessent et tuent des citoyens au lieu de les protéger et de leur porter secours.

« Brebis galeuses » ou « troupeau galeux » ?

Evidemment, ces abus, violences, meurtres (voire assassinats) sont l'œuvre de quelques membres de la police (ou gendarmerie), des « brebis galeuses » pourrait-on dire. Mais si elles ne sont pas empêchées, poursuivies et sévèrement sanctionnées, c'est toute la corporation qui risque de devenir galeuse, ou du moins être perçue comme telle. Ainsi, contrairement à ce qu'on pense majoritairement, les effets délétères de ces abus et violences retombent sur la police (ou la gendarmerie) elle-même, même si les citoyens n'en sont pas moins victimes.

Rapport de « flagrant déni » !

Depuis dix ans, « l'impunité policière s'accroît », selon l'étude de l'ONG Flagrant Déni (publiée par Médiapart, 18 novembre 2025). Une étude critique sur la « police des polices » à la française (IGPN, IGGN, « cellules déontologie »). L'ONG conclut à une augmentation de la « délinquance policière » et à une dégradation de son traitement judiciaire.

« Le système de police des polices, en France, est profondément vérolé. » C'est la conclusion catégorique du rapport intitulé « Police des polices : pourquoi il faut tout changer », publié par Flagrant déni, une « ONG française d'investigation et de défense des victimes de violences policières » créée à Lyon en 2022.

Le constat de Flagrant déni est édifiant :

- ***Une augmentation du nombre d'enquêtes*** : « Le nombre d'affaires nouvelles de violences par personne dépositaire de l'autorité publique est passé de 700 en 2016 à 1 110 en 2024, soit une augmentation – considérable – de 59 % sur la période », ajoute l'ONG, qui s'appuie sur des chiffres fournis par le ministère de la justice.

- ***L'IGPN, « une institution à bout de souffle »*** : « À mesure que le nombre d'enquêtes pour violences policières augmente depuis presque dix ans, les effectifs de l'IGPN, eux, diminuent ». L'inspection compte aujourd'hui 260 agent·e·s et neuf délégations locales « en saturation ». Comme l'ensemble de la police judiciaire, elle connaît de graves « difficultés de recrutement ». À la division des enquêtes, 36 postes sur 135 ne sont pas pourvus.

- ***Des « cellules déontologie »*** dont on ne sait presque rien : L'immense majorité des affaires impliquant des policiers (environ 90 %, selon l'IGPN elle-même) sont traitées par des services locaux dont l'activité ne fait l'objet d'aucune communication officielle ni d'aucune publication statistique.

- ***Un taux d'élucidation en baisse*** : En huit ans, « le taux d'élucidation des affaires de violences policières a baissé de 25 % ». Aujourd'hui, « le taux d'affaires non élucidées est presque deux fois plus élevé que dans le cas de violences exercées par des personnes "lambda" ».

Les six propositions de Flagrant déni

Dans ce rapport, l'ONG formule six propositions de réformes :

- Publier un rapport annuel détaillé sur les enquêtes pénales impliquant des policiers et gendarmes
- Détacher les organes d'enquêtes de toute tutelle du ministère de l'Intérieur
- Augmenter massivement le nombre d'enquêteurs
- Cesser de confier les enquêtes à des services placés dans la même direction d'emploi que les agents concernés
- Permettre la pré-plainte en ligne sur les "plateformes" de l'IGPN et l'IGGN, et systématiser les auditions-plaintes par des services spécialisés
- Créer un corps d'officiers de police judiciaire (OPJ) qui n'appartiennent ni à la police ni à la gendarmerie.

En revanche, ni ce rapport ni un autre de la même trempe ne préconise d'armer la police municipale ! Mais plutôt de ré-enchanter ou réinventer une vraie police de proximité, avec un peu plus de moyens et de Respect pour la Justice afin qu'elle gagne en célérité !



Le plan Trump à Gaza

Le plan Trump pour Gaza adopté par le Conseil de sécurité de l'ONU est un pas de plus contre l'autodétermination des Palestiniens.

Depuis la déclaration Balfour de 1917 qui donnait la Palestine aux sionistes, l'Occident « civilisé » décide du sort des Palestiniens sans eux, contre leurs droits fondamentaux : « mandat » donné par la Société des Nations, l'ancêtre de l'ONU, à l'Empire britannique, refus du droit au retour des réfugiés, refus d'un d'État palestinien, le mur d'apartheid, la colonisation permanente...

Les États-Unis ne sont pas des arbitres impartiaux comme ils voudraient le faire croire. Ils sont, au contraire, co-auteurs du génocide qui serait fini depuis longtemps sans le flux ininterrompu des livraisons d'armes les plus meurtrières.

Le plan TRUMP pour Gaza,

c'est le nouvel avatar de la négation de la Palestine et la disparition des Palestiniens comme acteurs de leur destin. C'est la poursuite du génocide par d'autres moyens : une occupation coloniale internationalisée, une mise sous tutelle, une sorte de protectorat international, pilotée par Trump et... Tony Blair, l'homme de l'invasion de l'Irak, qui a bien mérité de l'impérialisme... Une nouvelle fois, ce plan est contraire au droit international, comme l'a souligné Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les territoires palestiniens occupés.

Que sait-on de ce plan en pratique ?

Le territoire gazaoui serait divisé entre une « zone verte » sous contrôle conjoint de forces armées israéliennes et étrangères, où se ferait la reconstruction avec des « villes intelligentes » blindées de caméras partout, et une « zone rouge » laissée en ruines, où sont actuellement concentré·e·s les Gazaoui·e·s. La « reconstruction » serait financée par les États féodaux arabes, sans la moindre réparation d'Israël ou des États-Unis.

Le but est de changer la géographie de Gaza

L'armée israélienne contrôle 60 % du territoire dont la zone de Rafah, réduite à présent à une dune de sable. La quasi-totalité de la population est concentrée de force sur un petit territoire surpeuplé qui comprend les villes de Nuseirat et Deir al Balah, la zone d'Al Mawasi et une partie des villes de Gaza et Khan Younis. La méthode est celle appliquée aussi en Cisjordanie : chasser le plus possible de population et enfermer celle qui reste dans des zones surpeuplées.

L'alternative à GAZA : résister ou disparaître

Netanyahu continue de décider à sa guise d'une reprise des bombardements ou de la dose d'aide humanitaire. Au Liban, le cessez-le-feu est encore plus théorique.

La situation est terrible : le nombre réel de mort·e·s est sans doute supérieur à 10 % de la population. Mais les Gazaouis n'en pouvaient plus. Les déplacements forcés incessants, la famine organisée, l'angoisse et les souffrances quotidiennes devaient s'arrêter tant la prolongation de la guerre devenait insupportable.

Malgré tout, les Palestinien·ne·s ont obtenu quelques acquis :

la libération de 2 000 prisonniers, dont environ 250 condamné·e·s à vie. Certes, les prisonniers emblématiques ne sont pas sortis, mais ceux qui ont pu partir entretiennent l'espoir.

Dans les pires circonstances, la société de Gaza a tenu. Une organisation collective a permis de trouver des abris et de nourrir une grande partie de la population. Les élèves ont continué d'étudier, même par Internet. Des diplômes ont été décernés à des étudiant·e·s. Dans les rares endroits où il restait des terres cultivables, l'agriculture a redémarré ainsi que la pêche lors des flottilles.

Enfin, pour la première fois, Trump a évoqué un « chemin » vers l'autodétermination du peuple palestinien, mais seulement sur la base de « négociations » entre Israéliens et Palestiniens, sous l'égide des États-Unis d'Amérique. Or l'autodétermination est un droit inaliénable qui ne peut pas être soumis aux conditions de la puissance occupante. Et que penser d'un plan qui ne dit rien au sujet de la colonisation en Cisjordanie, élément essentiel pour la viabilité d'un État palestinien ?

Les tâches du mouvement de solidarité restent donc inchangées :

- Aider la société palestinienne à rester debout,
- Lutter pour que les Palestiniens soient maîtres de leur avenir, que la société civile comme les partis politiques soient entendus, que la Palestine puisse s'autodéterminer.
- Obliger les gouvernements complices à sanctionner l'État israélien génocidaire ; le cessez-le-feu n'« efface » pas le génocide, comme fait semblant de croire Macron qui, après avoir interdit à huit firmes israéliennes de participer au salon de la sécurité Milipol, a changé d'avis, invoquant l'amélioration de « la situation sur le terrain suite au cessez-le-feu »...

L'image d'Israël s'est effondrée dans de nombreux pays et dans des franges importantes de la société en France. Les crimes commis à Gaza ont changé Israël et son image pour toujours. Ces crimes font écho à une crise globale de la démocratie en Occident, avec une montée globale de l'intolérance, des modes de gouvernance brutaux, voire la militarisation de l'action du gouvernement, des extrêmes droites au pouvoir ou menaçant d'y parvenir.

La question des sanctions reste fondamentale.



Un projet pour le golf ?

Le golf pour toutes et tous : possible ?

Du golf fermé au parc ouvert : pour un Grand Parc métropolitain du Cap Vert

Et si l'on rêvait un peu... ou peut-être pas !

Fort du succès du dernier 14 juillet et de la grande fête populaire qui s'est déroulée sur ce site vert préservé en plein cœur de la métropole, une idée a germé dans la tête de quelques-uns...

Si le **terrain de golf** actuel du Cap Vert, propriété majoritaire de la commune de Quetigny, devenait un grand espace vert public **à l'échelle** métropolitaine ?

L'idée peut paraître ambitieuse, saugrenue, irréaliste, utopiste.... ou géniale, non ?

Enfin voilà : nous avons tenté d'entrevoir les contours de façon raisonnée — certain·e·s diront pas toujours raisonnable — mais en la matière, et en l'occurrence dans tous les projets fédérateurs, un **brin** de folie, d'audace, peut parfois remporter une adhésion inattendue !

« Rendre à tous ce qui appartient à la terre, c'est aussi rendre la terre à tous. »

À partir de cet adage, tentons ensemble un peu de voir au fil de quelques lignes ce qui pourrait s'envisager...

I. Un souffle nouveau pour Quetigny et la métropole

À l'heure où la métropole de Dijon poursuit sa transformation, une évidence s'impose : l'Est du territoire reste le grand oublié des espaces verts métropolitains. Le Sud s'appuie sur le parc de la Colombière, historique et patrimonial ; l'Ouest sur le lac Kir, haut lieu des loisirs et de la nature ; le Nord sur le parc de la Toison d'Or, adossé à un grand centre commercial dont l'attractivité est surtout régionale. Mais à l'Est, rien de comparable : ni grand parc de nature, ni espace de respiration à l'échelle métropolitaine.

Pourtant, ce secteur est aujourd’hui l’un des plus peuplés et dynamiques : Chevigny-Saint-Sauveur (plus de 10 000 habitants), Quetigny (près de 9 500), Sennecey-lès-Dijon en plein essor, sans oublier Neuilly-Crimolois et Magny-sur-Tille. Ensemble, ils forment un bassin de vie de plus de 20 000 habitants, sans grand poumon vert accessible.

Or le site du Cap Vert, à Quetigny, possède un atout rare : un arrêt direct sur la ligne T1 du tramway, reliant le cœur de Dijon au centre commercial, au multiplex et aux quartiers de vie. C'est un lieu accessible sans voiture, déjà fréquenté, au croisement de la nature, des loisirs et de la mobilité durable. Créer ici un Grand Parc métropolitain, c'est offrir à l'Est dijonnais le maillon vert qui manque à l'équilibre territorial.

II. Du golf au bien commun

Le terrain de golf de Cap Vert, propriété à près de 90 % de la commune de Quetigny, est aujourd’hui exploité par une société privée dans le cadre d'une délégation communale. Cet espace, longtemps réservé à un usage spécifique, recèle pourtant un potentiel extraordinaire : plus de cinquante hectares de verdure continue, au sein même du tissu urbain, desservis par le tram et proches des logements.

Réinventer ce site, ce n'est pas nier son histoire, mais l'inscrire dans une nouvelle phase de vie publique. Il ne s'agit pas d'*effacer* le golf, mais d'*ouvrir* le lieu : en conservant un espace de pratique et d'initiation au golf, symbole d'un sport accessible à tous, tout en transformant la majorité du site en parc familial, arboré et vivant, mêlant nature, détente, culture et promenade.

Le Grand Parc du Cap Vert serait ainsi un lieu de continuité : entre patrimoine communal et avenir métropolitain, entre sport et nature, entre loisirs et écologie.

III. Un grand parc pour tous

Le futur Grand Parc du Cap Vert doit être un paysage partagé. Ni un parc d'attractions, ni un simple espace vert, mais un véritable lieu de nature habité : de grandes allées plantées d'arbres, des prairies et zones de fraîcheur, des espaces de jeux et de détente, une petite pièce d'eau, alimentée par le ruisseau la Mirande et la récupération des eaux pluviales, un réseau de pistes cyclables et de sentiers piétons connectés au tram.

L'expérience du parc de la Toison d'Or l'a montré : la réussite d'un espace vert dépend de la simplicité et de la qualité du cadre naturel, non d'un empilement d'attractions. Le Grand Parc du Cap Vert s'inspirera de cette leçon, pour devenir le premier grand parc de nature et de respiration de l'Est métropolitain.

IV. Une gouvernance exemplaire et partagée

Parce qu'il appartient d'abord aux Quetignois, le foncier doit rester communal. Mais la commune, seule, ne pourrait assumer le coût d'un tel projet. Le parc doit donc être porté à l'échelle métropolitaine, Quetigny mettant le terrain à disposition via un bail emphytéotique ou un dispositif équivalent, et la métropole prenant en charge l'aménagement et la gestion à long terme.

La gouvernance serait ouverte et exemplaire, réunissant : la commune de Quetigny, la métropole de Dijon, des habitants tirés au sort ou issus d'associations locales, et une

représentation des abonnés du golf, garants d'une transition apaisée et d'un dialogue constructif.

Le projet pourrait aussi mobiliser des financements mixtes : publics (métropole, département, région, État, Union européenne) et privés, via des partenariats d'intérêt général ou du mécénat écologique local. Ainsi, l'expertise des golfeurs, la passion des habitants et l'engagement des collectivités pourraient se conjuguer pour un bien commun durable.

V. Un projet d'union et d'avenir

Le Grand Parc du Cap Vert n'est pas une utopie, mais une vision réaliste et mobilisatrice. Il incarne un projet d'écologie concrète, de justice territoriale et de vivre-ensemble : rééquilibrer la métropole, préserver les sols et la biodiversité, offrir un lieu de détente populaire et intergénérationnel, inscrire Quetigny dans la dynamique écologique métropolitaine.

Ce projet est aussi une main tendue : aux citoyens, aux écologistes, aux socialistes, aux humanistes — à toutes celles et ceux qui veulent agir ensemble pour le bien commun.

Les quelques lignes qui précèdent sont un manifeste en faveur de ce projet, mais nous sommes déjà allés un peu plus loin en tentant une première approche de déclinaison opérationnelle structurée, que nous vous livrons à la suite :

1. Contexte et opportunité politique
2. Enjeux territoriaux et environnementaux
3. Principes du projet
4. Gouvernance et partenaires potentiels
5. Perspectives 2026 et suites à donner

1. Contexte et opportunité politique

Le grand projet structurant des deux précédents mandats — le programme "Cœur de Ville" autour de la place Roger Rémond, de la médiathèque et du renouvellement urbain — arrive aujourd'hui à son achèvement. **Cette étape** marque la fin d'un cycle pour Quetigny : celui de la reconstruction et de la densification (**plus ou moins**) maîtrisée de son centre.

Le prochain mandat doit désormais ouvrir un nouvel horizon mobilisateur. La transformation du golf **du** Cap Vert en grand parc métropolitain de l'Est dijonnais offre cette perspective : un projet d'envergure, écologique et fédérateur, à la hauteur des enjeux du climat, de la qualité de vie et de l'attractivité métropolitaine.

2. Principes du projet

L'objectif n'est pas d'effacer le golf, mais de l'ouvrir à la population :

- maintien d'un espace de pratique et d'initiation au golf,
- transformation du reste du site en parc familial et arboré, mêlant nature, promenade, détente et culture,
- création d'une pièce d'eau naturelle alimentée par la Mirande et la récupération des eaux pluviales,
- développement de corridors écologiques et d'un maillage de mobilités douces.

Le projet doit être pensé comme un parc de nature et de respiration, inspiré des réussites récentes de la métropole (Toison d'Or, **lac** Kir), mais avec une identité propre à l'Est dijonnais.

3. Gouvernance et partenaires potentiels

- Foncier : propriété communale conservée par Quetigny.
- Portage du projet : métropole de Dijon, via un bail emphytéotique ou dispositif équivalent.
- Gouvernance : ouverte et exemplaire, associant la commune, la métropole, les habitants (tirage au sort ou associations locales) et les représentants des golfeurs.
- Financement : combinant fonds publics (métropole, région, État, Europe) et mécénat local pour un modèle mixte et durable.

4. Perspectives 2026 et suites à donner

Ce projet s'inscrit comme une nouvelle étape structurante pour Quetigny et la métropole :

- équilibre territorial et écologique,
- amélioration de la qualité de vie,
- cohérence avec la stratégie métropolitaine de transition,
- potentiel de fédération politique autour d'un symbole fort d'écologie concrète.

Pour aller plus loin – perspectives 2026 :

- lancer une concertation citoyenne ouverte (habitants, associations, golfeurs).
- engager le dialogue avec la métropole pour étude de faisabilité.
- identifier les partenaires financiers publics et privés.
- inscrire le projet dans la campagne commune 2026 autour du bien-vivre et de la transition écologique.

Si ces élucubrations faisaient "**tilt**" dans la tête de certain-e-s de nos lecteur·ice·s, qu'ils et elles n'hésitent pas à nous en faire retour, que ce soit par enthousiasme, ou pour nous dire que nous sommes de doux dingues rêveurs et que l'idée est une folie douce ou même délirante ! Qui sait, peut-être que nous pourrions proposer la chose pour figurer au rang des éléments potentiellement structurants du programme de la prochaine mandature municipale de Quetigny !

À vos plumes ou [à vos claviers](#) si le cœur vous en dit !



NON à Stérim et son monde !

Ce mardi 2 décembre, une foule nombreuse et joyeuse s'est rassemblée pour un bal populaire * devant le Palais des Congrès de Dijon pour dire :

NON aux nuits du « bien commun » de Pierre-Édouard Stérim !!!
Nous aimons la culture populaire !

C'est en effet ce soir-là que devait se dérouler pour la 3ème fois à Dijon cet événement organisé par l'extrême-droite sous la houlette de P.E. Stérim, milliardaire évadé fiscal en Belgique depuis 2012. Il veut, grâce à sa fortune, favoriser l'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir, en dotant de 150 millions d'euros son projet PERICLES (Patriotes Enracinés Résistants Identitaires Chrétiens Libéraux Européens Souverainistes — rien que ça !!!) pour aider à la conquête de 300 mairies aux municipales de 2026 et œuvrer à la victoire complète de l'extrême-droite à la présidentielle. Il est, comme il le proclame publiquement, « en croisade », et veut devenir un saint par ce moyen !

Il entend diffuser et ancrer ses idées durablement dans la société en investissant tous les champs possibles : l'éducation (avec des internats du type « Excellence ruralité » comme à Étang-sur-Arroux), la famille (il veut favoriser les naissances de « bébés de souche européenne »), les médias, le monde associatif, la culture avec des spectacles révisionnistes de l'Histoire de France ou en labellisant des fêtes populaires qui ne lui ont rien demandé, comme la fête de la Vielle à Anost...

Les Nuits (dites) du « bien commun » font partie de cette stratégie : en apparence, ce sont d'innocentes soirées de collectes de fonds — type gala de charité — à destination d'associations, organisées dans une quinzaine de villes en France. Choisies par un comité stratégique composé de proches des réseaux du milliardaire, la plupart des associations bénéficiaires de ces dernières années à l'échelle nationale ont une fâcheuse tendance à se situer dans une mouvance réactionnaire (anti-avortement, anti-LGBT, révisionniste...).

Certes, toutes les « bénéficiaires » ne sont pas dans ce cas. Mais Stérin utilise les graves difficultés financières que connaît le monde associatif qui joue un rôle fondamental dans le tissu social de notre pays, comme dans la solidarité internationale, pour jouer son jeu dangereux : le panel des associations lauréates est un savant mélange... Ces galas de charité permettent ainsi la mise en réseau de partenaires financiers, associatifs et culturels via les comités de soutien locaux, qui pourront s'avérer précieux pour les prochaines campagnes électorales. Ainsi Stérin, évadé fiscal, contribue à asphyxier les associations et milite pour le désengagement de l'État, puis se présente comme leur sauveur.

Mais maintenant, les plans de Stérin ont été largement mis au jour par des médias comme *l'Humanité*, *Médiapart*, *Blast*, etc. Lui-même a quitté le Conseil d'Administration des "Nuits du bien commun", mais il est habile à multiplier les intermédiaires et les sociétés pour rendre son système plus opaque. Il est toujours donateur du Fonds, et actionnaire d'Obole, la société organisatrice. Il est aussi poursuivi en justice pour deux affaires : refus de se rendre, à 3 reprises, à la convocation de la commission d'enquête parlementaire sur les élections, et soupçons de financement illégal du RN du côté de Marseille.

Partout en France, nous nous organisons pour faire la lumière auprès du public sur les plans de Stérin, et de ce fait, des associations et des mécènes se retirent des Nuits du bien commun : à Dijon, trois associations et deux mécènes font ainsi faux bond au « philanthrope » cette année. Partout s'organisent des mobilisations populaires : communiqués unitaires, rassemblements, grève des intermittent·e·s, expressions publiques (associations catholiques qui prennent de la distance, tribune de huit maires de grandes villes...).

Partout, nous nous dressons contre ces milliardaires qui, au mépris de la démocratie, tentent d'influer sur l'évolution de la société.

Il nous faut être vigilant·e·s ! La bataille culturelle que mène l'extrême droite détourne les valeurs de solidarité, de culture populaire, de patrimoine, pour en faire des outils de sa propagande, tout en diffusant ses « éléments de langage » pour dire : « circulez il n'y a rien à voir ». C'est ainsi que près de 2 pages du *Bien Public* ont été consacrées à la justification de la "nuit du bien commun", après que des associations * ont fait une conférence de presse expliquant la nature de cette soirée.

Les CRS protègent les soirées de Stérin : il n'est jamais le bienvenu, ni dans les villes, ni dans les campagnes !

Associations bénéficiaires à Dijon cette année (et donc informées par nos soins de la nature des fonds qu'elles perçoivent) :

- Forestiers du Monde
- Un avenir pour Chloé
- Bistrot Bertha
- Ecole de production industrie (EDPI)
- La classe Claire Aime (école privée hors contrat)
- Les amis de la Cordelle (réfection d'un monastère sur le colline de Vézelay)
- SOS Prémas

Mécènes :

Bourgogne Escargots, AXA, MMA, L'Abeille, SEB, Banque Populaire, Radio RCF

* appelé par : Assemblée antifasciste, Assemblée Populaire, ATTAC21, CGT, Le FIL, FSU, LDH, La Maison Phare, Morvan Mobilisation Solidaire, Mouvement de la Paix, MRAP, Les Orageuses, Oxfam, Soulèvements de la Terre, Solidaires 21, SOS Racisme, STUCS CNT-SO, UJFP

* ATTAC21, LDH, Soulèvements de la terre, Assemblée populaire

LA REVUE DE PRESSE :

Ces informations ne sortent pas de nulle part, de nombreux articles et vidéos ont été publiés par plusieurs médias nationaux comme **Le Monde**, **France Inter**, **L'Humanité** et quelques médias indépendants (**Blast..**) :

France Info (article)

https://www.franceinfo.fr/politique/front-national/plan-pericles-ce-que-l-on-sait-du-projet-dumilliardaire-catholique-pierre-edouard-sterin-pour-promouvoir-des-valeurs-conservatrices-efaire-gagner-la-droite-aux-elections_6677268.html

France Inter

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-22-fevrier-2025-3617308>

L'édito Média sur France Inter

www.youtube.com/watch?v=P0DyNt4Sy04

L'Humanité

<https://www.humanite.fr/politique/bien-commun/projet-pericles-le-document-qui-dit-tout-duplan-de-pierre-edouard-sterin-pour-installer-le-rn-au-pouvoir>

Le Monde

https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/07/21/le-plan-du-milliardaire-pierre-edouardsterin-pour-permettre-la-victoire-de-la-droite-et-de-l-extreme-droite_6254183_823448.html

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/05/18/face-au-projet-reactionnaire-de-pierreedouard-sterin-notre-bien-commun-restera-l-equalite_6606926_3232.html

https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/05/14/pierre-edouard-sterin-refuse-de-serendre-devant-une-commission-d-enquete-a-l-assemblee-nationale_6606062_823448.html

Le nouvel Obs

<https://www.nouvelobs.com/politique/20250209.OBS100069/ce-que-cache-pericles-le-projet-politique-reactionnaire-du-milliardaire-pierre-edouard-sterin.html>

Le plan Périclès sur **Le Média** avec un journaliste de ***L'Humanité***

www.youtube.com/watch?v=R9fULYQ_ViE

Le Plan Périclès décrypté par **Blast**

www.youtube.com/watch?v=g-VPcZ6ZUo8



Les data centers

Qu'est-ce qu'un data center (centre de données) ? C'est un bâtiment dans lequel les données informatiques sont collectées et stockées. En raison de la digitalisation de la vie économique, financière, nous générerons d'importantes données informatiques pour lesquelles il faut apporter une sécurité nécessaire : grandes entreprises, banques, administrations, commerces. Tous ces lieux professionnels engrangent des données dans ces grandes « armoires ».

Le plus grand se situe à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), au nord de Paris, où trône le *Paris Digital Park* sur 40 000 m², avec 5 000 km de câbles.

La sortie de terre de ces monstres de béton est un phénomène inéluctable en raison de notre équipement croissant de matériels informatiques (smartphones, ordinateurs, objets connectés, systèmes d'exploitation...).

C'est ainsi qu'à Saint-Apollinaire, au sein de l'écoparc (*voir photo ci-dessus*) et à Fauverney, deux data centers viennent de se construire, qui hébergent les données de banques comme celles du groupe du Crédit mutuel en vue de stocker les 50 pétaoctets de données (1 pétaoctet = 1 000 téraoctets = 1 000 000 gigaoctets). Toutefois ces établissements s'efforcent d'être plus vertueux que d'autres... Il faut savoir que 15 % du résultat de ce groupe sont attribués à des projets environnementaux et de solidarité : c'est le « dividende sociétal ». Ainsi, l'eau rejetée est mise à la disposition du réseau de chaleur de la métropole dijonnaise.

Parallèlement, certaines autres banques louent des espaces « mémoire » à des sociétés internationales basées principalement aux États-Unis.

Impact environnemental de ces centres :

- Consommation d'énergie considérable pour alimenter les serveurs, le stockage et la climatisation (les data centers doivent être accessibles 24 h sur 24, 7 jours sur 7)

- Consommation d'eau pour refroidir les serveurs qui ont besoin d'être maintenus à une température ambiante de 25 ° : à cet effet, un data center peut consommer jusqu'à 5 millions de litres d'eau par jour, soit l'équivalent des besoins quotidiens en eau d'une ville de 30 000 habitants ...
- Pollution numérique : ces centres nécessitent d'énormes quantités de métaux rares (lithium, cobalt, cuivre) qui sont extraits dans des conditions souvent désastreuses pour l'environnement et les populations locales.
- Pollution sonore : le bourdonnement des salles de serveur, des équipements installés à l'extérieur des bâtiments (souvent sur les toitures) et des équipements de secours type groupe électrogène.
- Production de gaz à effet de serre : à travers l'émission des déchets des équipements électroniques et électriques utiles pour la construction du bâtiment.

En France, environ 4,4 % de notre empreinte carbone vient de l'usage des technologies numériques. Chaque fois que nous consommons du contenu en ligne, nous participons à ce bilan carbone. Et comme les data centers se multiplient, la consommation d'énergie ne cesse de croître.

L'arrivée de l'intelligence artificielle : d'ici 2030, on prévoit une augmentation annuelle de 8 % des capacités des data centers qui devrait entraîner une consommation d'électricité 2 à 4 fois supérieure à celle observée actuellement !

Ainsi, même s'il paraît incontournable que ces usines à données numériques prennent une place constante dans nos sociétés et nos paysages, il y a des façons plus ou moins vertueuses de tenter de limiter leurs impacts, notamment environnementaux. L'utilisation de la chaleur produite pour le collectif en est une. Outre cela, œuvrer pour que leurs implantations soient au plus proche de leurs utilisateurs (versus la localisation de l'autre côté de la planète) et sur les territoires nationaux contribue doublement à une moindre pollution, une maîtrise des rejets, et une souveraineté.

(Source : Ademe)



Pourquoi il ne faut pas armer la police municipale

On parle de plus en plus à Quetigny d'armer la police municipale avec des armes à feu. Il s'agit aussi d'une revendication des policiers municipaux, semble-t-il. Or, face à cette proposition, il faut discuter de ce qu'est une police municipale, son rôle, ses éventuels risques.

Qu'est-ce qu'une police municipale ?

D'après le Code de la Sécurité Intérieure, art. L511-1, « les agents de police municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques ». Ils ont donc un rôle de police de proximité que n'ont pas ou plus ni la Police Nationale, ni la Gendarmerie. Les agents de la police municipale sont déjà équipés d'armes non létales : tonfa, matraques télescopiques, aérosols lacrymogènes ou incapacitants. Ils sont équipés de gilets pare-balles qui protègent la plupart des organes vitaux et qui leur donnent une allure pas vraiment rassurante. Un sentiment d'insécurité largement diffusé dans la population par la presse Bolloré infuse l'idée qu'armer la police municipale renforcerait la sécurité de la population, et protégerait les policiers. Cette idée est largement reprise par les démagogues de droite et d'extrême-droite qui en feront pour les prochaines élections municipales un argument de poids. Cependant, aucune étude n'a montré que le renforcement de l'armement augmentait la sécurité : au contraire, cela augmente le risque d'accidents, voire de bavures. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe aux États-Unis !

À Quetigny, a-t-on des exemples où le fait que les agents de la Police Municipale ne soient pas armés a mis leur sécurité gravement en danger ? Nous n'en avons pas entendu parler.

L'armement létal peut modifier la perception des citoyens et des policiers, de leur rôle comme de leur attitude et entraîner des réactions plus méfiantes ou plus agressives, qui risquent d'envenimer des situations de simple contrôle ou de médiation.

Enfin, que signifierait à Quetigny une police municipale armée qui ne serait présente que la journée ? Il faudrait augmenter les horaires de travail des agents, donc leur effectif, sécuriser sérieusement les locaux d'entreposage des armes... bref, augmenter gravement le coût de cette police pour un bénéfice qu'il faudrait démontrer.

La formation des Policiers Municipaux.

La formation des agents municipaux reste bien inférieure à celle des policiers nationaux et des gendarmes, en particulier sur le maniement des armes et la gestion psychologique des tirs. Elle nécessite un entraînement régulier qui ne serait déjà pas suffisant chez les policiers nationaux. L'augmentation du nombre de personnes armées et leur faible formation risque d'augmenter le nombre d'accidents ou d'erreurs, et il serait sûrement bien plus bénéfique d'accentuer la formation des policiers municipaux sur ce qui les différencie de la police nationale, à savoir sur les techniques de médiation et d'apaisement plutôt que sur le maniement des armes.

Un risque démocratique

La détention de la violence légitime est une prérogative de l'État, ce qui garantit en principe une égalité de traitement partout sur le territoire national. Laisser aux maires, qui sont des politiques, la possibilité d'armer leur police, risque d'entraîner des inégalités selon les territoires, en fonction des moyens économiques de la commune, et de la conception que le ou la maire a de la police et peut aller jusqu'à la création d'une milice municipale plutôt que d'une police.

L'armement de la police municipale est une réponse simpliste, démagogique et dangereuse à une situation d'insécurité qui est souvent plus un sentiment d'insécurité qu'une vraie insécurité, montée en épingle par des démagogues de tout poil. À Quetigny, laissons à la gendarmerie la charge de lutter contre la délinquance et à la police municipale un rôle de prévention et de surveillance du bon ordre ; de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.



En Ukraine, d'immenses dégâts écologiques dus à la guerre

Depuis l'invasion de l'Ukraine par les armées de Poutine en février 2022, le conflit a non seulement provoqué un nombre tragique de pertes humaines et de destructions matérielles, mais il a également entraîné de nombreux écocides.

Selon un rapport publié par la coalition d'experts de l'IGGAW (Initiative sur les comptes de gaz à effet de serre de la guerre), le bilan carbone de l'invasion russe au cours des trois premières années de guerre a désormais atteint près de 230 millions de tonnes équivalent CO2 (Mt CO2e), soit l'équivalent des émissions annuelles combinées de l'Autriche, de la Hongrie, de la République tchèque et de la Slovaquie. À titre de comparaison, la France a émis en 2024 environ 369 millions de tonnes équivalent CO2 de gaz à effet de serre.

Activités militaires : principale source de pollution

Avec plus de 80 000 Mt CO2e au cours des trois premières années de guerre, les activités militaires ont été la principale source de pollution, sous des formes variées : déversements de substances toxiques, marées noires, contamination des sols et des eaux. L'Ukraine, territoire couvert d'espaces sauvages et préservés, abritait l'équivalent de 35 % de l'ensemble de la diversité biologique de l'Union Européenne ([Journal officiel de l'U.E.](#)). Avec plus de 80 000 Mt CO2e au cours des trois premières années de guerre, les activités militaires ont été la principale source de pollution, sous des formes variées : déversements de substances toxiques, marées noires, contaminations des sols et des eaux. Après plus de trois ans de guerre, environ 30 % du territoire ukrainien était contaminé par des mines terrestres et des munitions non explosées, génératrices d'accidents dévastateurs pour les écosystèmes locaux et pour les populations civiles. Les mines dispersées sur environ 100 000 km², soit près de 17 % de la

surface du pays, polluent les sols et les eaux. Mines et missiles sont remplis de métaux lourds qui pénètrent les sols de façon durable. Des régions entières comme celle de Kharkiv sont contaminées par des produits cancérigènes. Les écosystèmes sont dégradés ou détruits, compromettant la survie de nombreuses espèces.

20 % des forêts ont brûlé

Selon un collectif de chercheurs de l'IGGAW, les incendies de forêts ont considérablement aggravé la situation. En 2024, 92 000 hectares ont été détruits, marquant une hausse alarmante par rapport aux 29 000 hectares en 2023 et 47 000 hectares en 2022. Pourquoi cette augmentation ? À cause d'une sécheresse inhabituelle, qui a favorisé les départs de feux, que les pompiers, trop exposés aux tirs ennemis, ne pouvaient prendre le risque d'éteindre. Les feux ont des conséquences durables sur le climat et la santé publique. Les populations locales subissent les conséquences des fumées toxiques. Des zones entières sont devenues des quasi-déserts, et la végétation, carbonisée, peine à se régénérer pour rétablir l'équilibre écologique.

La reconstruction des infrastructures entraîne une empreinte carbone importante (plus de 60 millions de tonnes d'équivalent CO2), notamment du fait de l'emploi massif de matériaux tels que l'acier et le béton, d'autant qu'elle doit se faire dans l'urgence, souvent au détriment des normes écologiques.

Certains chercheurs ont aussi examiné les répercussions, qu'il ne faut pas sous-estimer, sur le trafic aérien. Pour éviter l'espace aérien russe, les avions ont dû modifier leurs itinéraires, depuis le début de la guerre. Ainsi les liaisons entre l'Europe et l'Asie ont entraîné une augmentation de leur consommation de carburant de près de 15 %.

5 000 incidents et crimes environnementaux

Les autorités ukrainiennes estiment que 5 000 incidents et crimes environnementaux ont été enregistrés, illustrant la gravité des atteintes à la nature. [La destruction du réservoir de Kakhovka](#) en 2023 a détruit une population entière de poissons, des inondations ont recouvert plus de 60 000 ha de terres — le plus souvent cultivables — et entraîné la mort de plusieurs espèces ou provoqué la migration d'autres. Plusieurs milliers d'habitants ont dû fuir les inondations pour devoir ensuite affronter les sécheresses, sans système d'irrigation.

L'Ukraine réclame 44 milliards d'€ de dommages environnementaux

Les experts de l'IGGAW ont également estimé le coût des dommages environnementaux causés par le conflit. En prenant en compte le prix de la tonne de carbone émise sur les marchés, ils parviennent à un montant total de 42 milliards de dollars, à ajouter au coût de la destruction engendrée par ce conflit depuis trois ans : « 2024 a été l'année où le climat et le conflit se sont combinés, entraînant des étendues de forêts brûlées dépassant tout ce que nous avons vu auparavant en Ukraine, et en Europe cette année. Avec des négociations pour la paix aujourd'hui dans l'air, les coûts climatiques ne devraient pas être oubliés. La Russie a commencé cette guerre et devrait assumer le coût de ses émissions affectant le climat. » Lors de la COP 30 qui vient de se terminer à Belém, au Brésil, l'Ukraine a réclamé une compensation de 44 Mds d'euros auprès d'un mécanisme créé au sein du Conseil de l'Europe

pour les dommages environnementaux causés par l'agression russe. Le conflit russo-ukrainien a ainsi fait irruption dans les négociations climatiques internationales, manière de rappeler que le droit international, incapable de se faire respecter par les plus hautes instances de l'O.N.U., réoccupe — sur un autre plan — le devant de la scène mondiale.

Pour en savoir plus :

[Impact écologique des trois années de conflit en Ukraine : un bilan alarmant](#)

[Conséquences environnementales : l'impact climatique de la guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine - Vérifications des faits climatiques](#)

[Dommages collatéraux : le coût environnemental de la guerre en Ukraine - Yale E360 IAGGAWLENNARDNNARD-DE-KLERK-BIO-FR.pdf](#)

Guerre en Ukraine:

[Kiev réclame 43 milliards de dollars de compensation climatique à Moscou – DEKKBI.com](#)

[La cause du climat victime de la guerre en Ukraine | France Inter](#)



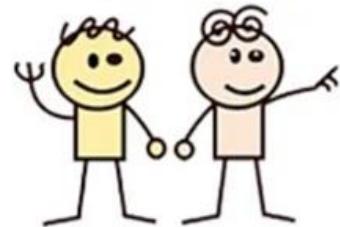
La Lettre

n° 37

décembre 2025

LE COIN DES ENFANTS

Le mot de Zoé



« Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es ». Brillat-Savarin, 1825...

Contraste ...

Après avoir participé, comme tous les ans, à la collecte de la Banque Alimentaire, Zoé et Melchior te proposent un petit jeu pour égayer les repas de fêtes. À toi d'aligner chaque plat proposé face à son pays d'origine pour en restituer son histoire, sa saveur, bref sa singularité et son identité.

- | | | | |
|--------------------|------------------|---------------|------------------------|
| 1) Allemagne | A) Cacio e Pepe | 11) Hongrie | I) Moules frites |
| 2) Belgique | B) Ceviche | 12) Inde | J) Moussaka |
| 3) Brésil | C) Crustance | 13) Indonésie | K) Paella |
| 4) Canada | D) Dim Sum | 14) Italie | L) Pad Thai |
| 5) Chine | E) Feijoada | 15) Japon | M) Pho |
| 6) Corée du sud | F) Goulasch | 16) Mexique | N) Poulet Tikka Masala |
| 7) Espagne | G) Hamburger | 17) Pérou | O) Poutine |
| 8) France | H) Kimchi | 18) Thaïlande | P) Rendang |
| 9) Grande-Bretagne | I) Moules frites | 19) U.S.A. | Q) Sauerbraten |
| 10) Grèce | J) Moussaka | 20) Vietnam | R) Scones |

Les réponses sont ici !



1-K, 2-I, 3-F, 4-O, 5-D, 6-H, 7-K, 8-C, 9-R, 10-J,
11-F, 12-N, 13-P, 14-A, 15-S, 16-T, 17-B, 18-L, 19-G, 20-M.

Bien sûr ces deux coquins se sont amusés à glisser quelques erreurs,
mais ils te font toute confiance pour les dénicher...

Pour ceux qui doutent encore de la véritable existence de Zoé et de Melchior, qui imaginent qu'ils ne sont que des créations artificielles d'une quelconque IA. Ils pourront les rencontrer prochainement en chair, en plumes et en os. En effet ils se sont portés volontaires comme agents recenseurs sur la commune du 15 janvier au 14 février 2026... Faites-leur bon accueil, et bonnes fêtes !